



RECOMMANDATION RELATIVE A LA COMMUNICATION

Rédacteurs :

Jean MONTFORT (CBL), Jean-Pierre CHOUZENOUX (CHOUZENOUX et Associés), Jean-Yves GIRARD (Groupe ARC), Yves MAHEVAS (S2R) et Jean-Claude DUBREIL (LAMOTTE SA)

Les membres s'engagent à **ne pas effectuer de communication à des fins commerciales vers le public**. Ils peuvent néanmoins faire figurer sur leurs documents commerciaux, sans le logo du Club, la phrase suivante :

« Adhérent à la Charte Qualité des Professionnels de la Construction de la Région Rennaise et d'Ille-et-Vilaine ».

La typographie, caligraphie, dimension et couleur sont fournies par le Club.

Les maîtres d'ouvrage peuvent faire poser **un panneau** dont le contenu est le suivant :

OPERATION SOUS L'EGIDE DE LA CHARTE QUALITE DES PROFESSIONNELS
DE LA CONSTRUCTION DE LA REGION RENNAISE ET D'ILLE-ET-VILAINE

Logo du Club
sur fond uni

Club Qualité Construction 35

Il est possible de l'accompagner de la Charte. Le Club fournit au maître d'ouvrage la maquette, les dimensions et le numéro des couleurs du panneau. Ce dernier est à commander et est à la charge du lot concerné, selon les indications du CCTP. Il est disposé sur le panneau de chantier, de telle manière qu'il ne puisse **pas entraîner de confusion avec d'éventuels panneaux commerciaux**.

Il est par ailleurs recommandé d'afficher la Charte à l'intérieur des bureaux de chantier.

JE M'ENGAGE EXPRESSEMENT A RESPECTER TOUS LES TERMES DE CETTE RECOMMANDATION.

A

le

Signature

CACHET